

Motion (des parents d'élèves FCPE) et des enseignants du collège (FSU et non-syndiqués).

Les (parents d'élèves) et les enseignants du collège de l'Arche Guédon contestent la dotation horaire globale prévue par la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) pour l'an prochain. Ils dénoncent une sous-estimation criante de leurs besoins pour la rentrée 2014-15.

Au cours des cinq dernières années (de 2009 à 2014), le collège a perdu 105,5 heures d'enseignement, alors que le nombre d'élèves scolarisés est resté stable. Au total sur cette période, notre collège a perdu l'équivalent de 6 postes d'enseignant à temps plein pour seulement 27 élèves de moins (soit une classe de moins). Avec 26 élèves par classe en 6<sup>e</sup> et 28 en 3<sup>e</sup>, nous prévoyons déjà des classes surchargées. Elles le seront *a fortiori* si les effectifs réellement scolarisés sont supérieurs aux prévisions de l'Inspection académique. Celle-ci estime que notre établissement perdrait 27 élèves l'an prochain, soit 7 % de l'effectif actuel en classes banales. En SEGPA, nos collègues craignent que la faiblesse des effectifs annoncés en 6<sup>e</sup> n'aboutisse à la fermeture d'une classe et à la fusion des 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Cette situation serait intolérable compte-tenu des difficultés scolaires des élèves concernés.

Nous sommes donc très inquiets quant à l'impact de cette baisse de moyens sur les conditions d'enseignement et d'études réservées aux élèves du collège l'an prochain. Les inégalités scolaires se sont fortement accrues dans notre pays ces dernières années. Les résultats scolaires des élèves les plus en difficultés régressent. Dans le même temps, le nombre d'heures supplémentaires des enseignants a progressé de manière considérable. Dans quelles proportions cette charge de travail peut-elle augmenter sans que la qualité de l'enseignement n'en pâtisse ?

Pour véritablement refonder l'école, il faut considérer que c'est en classe, en centrant les efforts sur les apprentissages, en respectant les horaires réglementaires et réduisant les effectifs, qu'on lutte contre l'échec scolaire, non par des dispositifs périphériques. Les dotations doivent donc être augmentées en conséquence pour développer les dédoublements, permettre le travail en groupes allégés, renforcer les dispositifs de soutien et d'accompagnement. Il faut donc stopper le favoritisme qui prévaut dans l'allocation des moyens et que dénonçait naguère la Cour des comptes. En 2012, celle-ci n'avait-elle pas calculé que l'État dépensait 47 % de plus pour former un Parisien qu'un jeune de l'académie de Créteil ?

La répartition actuelle est obtenue en sacrifiant une classe de troisième et en supprimant un poste de SVT. L'option grec serait supprimée, limitant ainsi le choix d'options proposées à nos élèves. Cela va à l'encontre des préconisations de l'Inspection académique, qui nous demande de diversifier l'offre d'enseignement en direction des bons élèves, pour garantir la mixité scolaire. Au moins trois enseignants seront à cheval sur deux ou trois établissements, le plus souvent hors de Torcy. Le poste d'allemand supprimé il y a

quatre ans demeurera un bloc de moyens provisoires, ce qui fragilise à long terme le maintien de cette langue vivante. Alors que la construction du future collège d'une capacité de 700 élèves (segpa incluse) est entamée, et que celui-ci devrait être livré à la rentrée 2015, cette DHG va à l'encontre de l'augmentation des effectifs souhaitée.

Ces fermetures d'options renforcent la tendance à l'évitement de notre collège et le fragilisent d'autant. Le manque de mixité sociale et le risque de ghettoïsation s'accroîtront. Pour toutes ces raisons, cette dotation qui verrait une diminution des moyens actuels par rapport à l'an passé, ne peut convenir. Par respect pour les missions de service public et en accord avec le contrat d'objectif, nous demandons l'octroi de 32,5 heures et l'assurance de disposer de 492,5 heures hebdomadaires (hors segpa et prépa professionnelle 3ème) l'an prochain.

Votes : 2 abstentions ; 17 pour ; 0 contre ; Ne prend pas part au vote : 5. Motion approuvée.